

MP

L'an deux mille dix-huit, le seize avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Jean-Henri MIR – André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ – Aline NARS - René DARAN - Jean-Matthieu NOGUERO - Daniel GASPA - Jean-Marie MIR –

**PROCURATIONS** : Jacques ROCA à André MIR

Hélène GUIOUNET à Jean-Henri MIR

Jacques CAZALA à Pierre FORGUE

Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE à Aline NARS

André BÉGUÉ à René DARAN

**SECRETÉAIRE DE SÉANCE** : Daniel GASPA

◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2018.

*Approuvé.*

◆ **décide** de fixer, pour 2018, le **taux des quatre taxes**, comme indiqué ci-dessous :

➤ <b>Taxe d'Habitation</b>	<b>31.54 %</b>
➤ <b>Foncier Bâti</b>	<b>30.40 %</b>
➤ <b>Foncier non Bâti</b>	<b>94.83 %</b>
➤ <b>Cotisation foncière des entreprises</b>	<b>38.43 %</b>

*Adoptée à l'unanimité.*

*Monsieur le Maire et Messieurs Pierre FORGUE et Jean-Marie MIR ne participent pas au vote des subventions des associations dont ils sont présidents.*

◆ **adopte** l'état des subventions, annexé au Budget Primitif 2018, pour un montant total de 140 000 €.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **fixe** à 8,61 € par assujetti, la **surtaxe sur la consommation d'eau potable** au titre de l'exercice 2018 et **décide** qu'il sera mis en recouvrement 4,31 € par unité de logement à chaque facturation semestrielle de l'exercice 2018.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **fixe** à 28,11 € par assujetti, le montant de la **redevance à l'Agence sur la consommation d'eau potable** au titre de l'exercice 2018 et **décide** d'une mise en recouvrement de 14,06 € par unité de logement à chaque facturation semestrielle.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **a procédé au vote** du **Budget Primitif** de la Commune de l'exercice 2018.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ dans le cadre du projet **d'aménagement de la traversée de Saint-Lary-Soulan** dont le coût des travaux est estimé à 648 643,73 € H.T., **sollicite** des partenaires financeurs (Etat – Région et Département) la subvention la plus élevée possible.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ dans le cadre du projet de **reconnaitances géotechniques complémentaires et la mise en place du système d'auscultation du glissement du versant du Pic du Mont sur la commune de Saint-Lary-Soulan** dont le coût des travaux est estimé à 120 000 € H.T., **sollicite** de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre du **fonds Barnier**.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **approuve**, dans le cadre du programme **d'éclairage public rural 2018**, le projet soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées relatif à "*la rénovation de l'éclairage de la traverse de Saint-Lary village, entre le cimetière et le giratoire*" pour un montant total de 90 000 €, s'engage à garantir la somme de 75 000 €.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **Les points** : N° 09 - Création d'un réseau de chaleur – Autorisation d'implantation ;  
N° 10 - Transfert de la compétence « Réseaux de chaleur » au S.D.E. des Hautes-Pyrénées ;  
N° 12 - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du S.D.E. 65 à la Commune de Saint-Lary-Soulan pour la réalisation de 2 dalots sous la RD 929  
*sont renvoyés à la séance du jeudi 26 avril 2018 à 20 h 30.*

◆ **Informations diverses** :  
↳ **Projet « Falaise aux ours ».**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.

**Le Conseil Municipal,**

**Le Maire,**

**Jean-Henri MIR**